

CHARTRE INFORMATIQUE ET INTERNET

Cette charte est un code moral et de bonne conduite, basée sur la législation en vigueur. L'utilisation d'Internet doit être réservée exclusivement à la recherche d'informations à buts pédagogiques. L'accès à Internet ne se fait qu'après l'accord de l'adulte responsable du groupe.

Engagements de l'utilisateur

Je m'engage à :

- Préparer la recherche avant de me connecter à Internet ou de consulter un support numérique.
- Vérifier que le fonds documentaire ne contient pas les informations recherchées.
- Respecter les valeurs humaines et sociales c'est-à-dire : ne pas consulter ou publier des documents à caractères racistes ou xénophobes, extrémistes, obscènes, pédophiles ou pornographiques, diffamatoires, injurieux, incitant aux crimes, aux délits et à la haine.
- Respecter le droit de propriété intellectuelle de l'auteur (écrits, musique, images, logiciels, vidéos...).
- Citer les sources de toute information extraite d'un document numérique selon les normes bibliographiques.
- Utiliser la messagerie uniquement à des fins pédagogiques (« chat » et jeux interdits).
- Respecter le travail des autres, c'est-à-dire, ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d'autrui.

J'utilise un ordinateur, je m'engage donc à :

- Ne pas modifier la configuration des machines (pas de téléchargements, ni d'installations de logiciel).
- Ne pas introduire de virus (toujours analyser mes supports avec un antivirus).
- Ne pas enregistrer de fichier sans l'accord du responsable de la salle informatique et l'avertir en cas de problème technique sans tenter une intervention personnelle.
- Demander l'autorisation avant d'imprimer.

Tout non-respect de cette charte m'exposera aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

J'ai pris connaissance de cette charte informatique et Internet et m'engage à la respecter.

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :